

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

EN ABONNEMENT.

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33c.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 80 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mars 1877.

Plusieurs personnes de Marseille, parmi lesquelles se trouvaient des représentants de la grande industrie de cette ville, se sont rendus à Goritz.

Dans l'audience de congé qui leur a été accordée, le jeudi 4^{er} mars, M. le comte de Chambord a daigné leur adresser quelques mots qui auront, en France, un grand retentissement.

M. Henri Bergasse, armateur, vice-président du Congrès de la marine marchande, était au nombre des visiteurs de Goritz. Il a communiqué à la presse légitimiste les royales paroles qu'il a entendues et qu'il a fidèlement recueillies :

Je vous remercie, Messieurs, d'avoir compris que vous trouveriez auprès de moi aide et conseil, au milieu des difficultés actuelles.

Vous m'avez parlé des inquiétudes qui paralysent en France l'essor de la prospérité publique.

Avec une franchise dont je vous sais gré, vous ne m'avez pas caché non plus les calomnies persistantes qui ne s'attaquent pas moins à la vérité qu'à mon honneur.

Où, je le savais déjà, on a osé dire que, pour rester dans un repos facile, je laissais la France en péril et renonçais à tout espoir de la sauver.

C'est par cet odieux mensonge, contre lequel je proteste, que les ennemis du principe tutélaire de l'hérédité monarchique entretiennent le doute dans les esprits, le trouble et le découragement dans les âmes.

Le découragement, Messieurs, voilà le grand péril que je vous dénonce et qu'il faut combattre.

La Révolution est dans son rôle en cherchant à abuser de la crédulité publique, mais je reste inébranlable dans mon droit et parfaitement résolu à faire mon devoir, lorsque viendra l'heure propice à mon action directe et personnelle.

Je demande à mes amis, comme à tous les hommes de bonne volonté, de la préparer et d'avoir confiance.

Avec leur concours, s'il plaît à Dieu, la Monarchie ne laissera libre passage ni aux aventures de l'Empire, ni aux violences du radicalisme qui prélude au triomphe, dont il se croit assuré déjà, en insultant tout ce qu'une nation est obligée de respecter, si elle veut qu'on la respecte : le clergé et la magistrature, c'est-à-dire la religion et la justice ; l'armée, cette vivante image du peuple et de son honneur.

Puisque vous êtes venus jusqu'à moi, dites, à votre retour, quelles sont les fermes résolutions que m'inspirent mon amour pour la France et les dangers qui la menacent.

Chronique générale.

M. Thiers met au service de la commission du service militaire l'activité qu'il déploie dans tout ce qu'il fait. Il a eu une longue conférence avec le ministre de la guerre et a même travaillé avec lui pendant quelques heures. Plusieurs généraux ont fait parvenir à M. Thiers des lettres de félicitation pour le langage qu'il a tenu devant la commission Laisant. Chacun de ces généraux paraît envisager comme M. Thiers la question traitée par lui au point de vue exclusivement militaire et non politique.

On parle très-ouvertement aujourd'hui de la possibilité d'une invalidation de l'élection d'Avignon basée sur le grand nombre de protestations qui se sont déjà produites contre les opérations électorales de Vaucluse.

Il n'y a jamais eu absolument rien de vrai dans le bruit mis en circulation depuis deux jours du remplacement de M. Martel au ministère de la justice par M. de Mar-

cère. On ajoutait même que M. de Marcère avait été mandé à l'Élysée samedi soir où il s'était rencontré avec M. Jules Simon dans le cabinet du Maréchal, ce qui est tout aussi inexact.

Tous les journaux légitimistes ont reçu de Paris une circulaire commune, les invitant à se placer résolument dès maintenant sur le terrain de l'action.

Il est probable que M. Simon sera interpellé au Sénat par un membre de la droite, qui tout d'abord devait être M. Buffet, au sujet du retour des commissions de la Chambre à Paris. La droite sénatoriale qui n'ignore pas que le retour des commissions est un pas important fait vers le retour de la Chambre elle-même, est décidée, assure-t-on, à rappeler énergiquement le président du conseil au respect de la Constitution.

La majorité républicaine de la Chambre a cru, devoir prendre, aussitôt cette nouvelle reçue, une attitude provocatrice, et la question a convoqué immédiatement à Paris neuf commissions qui devaient se réunir à Versailles.

Serions-nous à la veille d'un conflit sérieux ?

Le Temps a publié la lettre suivante, que M. Loyson (l'ancien père Hyacinthe) vient d'adresser au ministre de l'intérieur :

Monsieur le ministre,

Les conférences que je me propose de faire devant se renfermer dans les questions de morale, l'autorisation que j'avais eu l'honneur de vous demander n'est plus nécessaire. De telles conférences restent en effet dans les dispositions de la loi du 6 juin 1868 sur les réunions publiques, et je n'ai plus qu'à user du droit qui appartient à tout citoyen français.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

HYACINTHE LOYSON.

Les amateurs de contrastes n'ont donc pas perdu tout espoir d'entendre le moins défroqué pérorer dans la salle Ventadour ; ils pourront ainsi mesurer le chemin qu'il a parcouru en quelques années. Tomber de la chaire de Notre-Dame sur les planches d'un théâtre, quelle chute !!!

La préfecture de police paraît redouter une manifestation à la première conférence de l'ex-père Hyacinthe.

Une réunion générale du parti conservateur a eu lieu à Bordeaux pour l'adoption définitive d'un candidat vraiment conservateur à l'élection législative du 15 mars.

L'ex-père Hyacinthe est attendu à Bordeaux pour y poser sa candidature.

Les candidatures de MM. Raynal, Caduc et Saugeon ont été écartées sur des instructions venues de Paris.

Le parti ouvrier a choisi pour candidat M. Germond, typographe.

Le gouverneur de l'Algérie, M. le général Chanzy, vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur, qui a bien voulu la communiquer à toute la presse, une note officielle afin de prémunir le public contre les exagérations des annonces de la souscription des Mines de Collo.

Cette note constate un point très-grave, à savoir que les rapports des ingénieurs de l'Etat affirment qu'il n'existe dans ces mines aucun gisement de nature à donner des produits avantageux immédiats.

Les expulsions d'Alsace-Lorraine.

Des nouvelles graves nous arrivent de Metz, de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse. Il y a quelques jours, une lettre particulière de Metz nous prévenait de l'expul-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Docteur Pidois.

(Suite et fin.)

Cependant la table avait été apportée près du lit de M. Massin, qui, après beaucoup de sollicitations, consentit à prendre un peu de lait.

Le docteur continuait à l'entretenir avec un intérêt doucement familier. Il ne lui avait demandé ni son nom, ni la cause de son désespoir, ni ses nouvelles résolutions ; mais il lui montrait, l'une après l'autre, les mille perspectives lumineuses qui peuvent s'ouvrir dans l'existence la plus assombrie ; il détendait peu à peu cette imagination exaltée dans les méditations solitaires ; il simplifiait la vie en la limitant aux joies possibles dans le cercle du devoir ; il substituait enfin la réalité au rêve et la pratique au roman.

Sa causerie fut plusieurs fois interrompue par les visites de pauvres gens qui venaient solliciter ses conseils ou sa protection ; car, après avoir été leur médecin pendant la maladie, M. Pidois deve-

nait leur lumière et leur appui. Son désintéressement lui laissait un perpétuel crédit ouvert chez chacun ; là où il n'avait point demandé d'honoraires pour lui-même, il demandait un service pour quelque malheureux.

Pouvant tirer à vue sur la reconnaissance de tout le canton, il le faisait au profit des plus misérables.

Pour l'un il sollicitait du travail, pour l'autre un délai de paiement ; à celui-ci il procurait un prêt dont il avait besoin, à cet autre une vente avantageuse de ses récoltes.

Tout le monde faisait honneur à sa recommandation, parce que tout le monde était son obligé.

M. Massin, qui avait tout vu et tout écouté, demeura stupéfait de ce que le plus pauvre pouvait faire rien qu'avec le dévouement.

Pendant que les témoignages de cette inépuisable sollicitude d'un homme de bonne volonté se succédaient devant ses yeux, une sorte de révolution s'opérait en lui-même. Il commençait à entrevoir, dans la vie, des consolations qu'il n'avait point soupçonnées jusque-là. Il comprenait que nous n'étions point dans le monde pour nous seuls, que nous tenions par mille liens à la société dans laquelle nous avons été placés par Dieu, et que nous ne pouvions l'abandonner pour guérir plus vite notre douleur sans manquer à des devoirs dont l'accomplissement avait aussi ses joies.

L'exemple du vieux médecin lui faisait comprendre ce que l'on pouvait trouver de distractions aux plus vives douleurs dans le bien accompli, et comment l'activité de bons sentiments dissipait peu à peu cet engourdissement que laissent les grandes afflictions.

Il calculait ce qu'avec les ressources qui lui restaient en argent, en intelligence et en santé, il pourrait accomplir si, comme M. Pidois, il mettait le tout au service des faibles et des affligés.

Sans qu'il s'en aperçût lui-même, cette pensée échauffait peu à peu son âme et lui inspirait des plans d'améliorations ; il s'associait en idée à M. Pidois ; il se créait de nouveau un parenté par la reconnaissance.

Mais chaque fois que son esprit réveillé allait s'élançant dans cette voie, le souvenir de la lettre écrite à John Makensie lui revenait en mémoire et le ramenait à ses sombres résolutions.

Ce qui avait été d'abord l'inspiration du désespoir devenait une sollicitation de la honte ; il rougissait à la pensée de reparaitre vivant devant ceux qui auraient reçu la nouvelle de sa mort.

Sentant tout le ridicule de ce rôle de suicidé qui ressuscite, il rentrait avec rage dans ses lugubres résolutions, et repoussait les tentations de l'espérance.

Il en était là lorsqu'une voix qui ne lui sembla point inconnue se fit entendre dans la salle à man-

ger. Elle racontait au docteur, avec une grande profusion de paroles, quelque chose qui devait être extraordinaire, si l'on en jugeait par l'accent et les exclamations.

M. Massin prêta l'oreille, mais sans pouvoir saisir un seul mot, ni reconnaître celle qui parlait.

Enfin le vieux médecin reparut, et il lui demanda vivement quelle était la personne qu'il venait de quitter.

— Une vieille voisine, répliqua le docteur ; elle voulait me consulter sur une aventure assez singulière arrivée hier au soir.

— Qu'est-ce donc ?

— Un étranger qui a voulu voir la maison de M. Lenoir, dont elle a soin.

— Eh bien ? dit M. Massin qui tressaillit.

— Eh bien, il paraît qu'il s'est promené dans les appartements sans rien regarder, et qu'arrivé au cabinet du voisin, il a demandé à écrire une lettre.

— Qu'il a écrite ?

— Et remise à la gardienne.

— Pour être jetée à la poste ?

— Oui ; mais après le départ de l'inconnu, des scrupules lui sont venus ; elle a gardé la lettre.

— Que dites-vous ?

— Elle venait me l'apporter en me demandant ce qu'il fallait en faire.

— Et elle vous l'a remise ?

sion d'un certain nombre d'habitants de Metz ayant opté pour la nationalité française. Nous recevons aujourd'hui des lettres de Strasbourg et de Colmar, constatant la consternation qui s'est emparée de tous les esprits à la suite de la signification, faite par les autorités prussiennes à toutes les personnes de vingt à quarante ans ayant opté pour la nationalité française, d'avoir à évacuer le territoire annexé dans les quarante-huit heures. Un délai de quinze jours a été accordé aux hommes mariés.

A Colmar seulement, 500 personnes ont été frappées de cette mesure dans la journée de vendredi. M. Grad, député de la circonscription, aussitôt prévenu, a quitté Berlin et s'est rendu à Strasbourg pour avoir une conférence avec M. de Moeller, président supérieur, investi des pouvoirs dictatoriaux. On a l'espoir que l'on parviendra à amener les autorités prussiennes à user de moins de rigueur, d'autant que le zèle policier de quelques fonctionnaires a fait comprendre dans les listes d'expulsion des personnes qui ne sont nullement originaires d'Alsace-Lorraine.

Le Journal d'Alsace s'occupe de la fermentation des esprits produite par des mesures aussi sévères, et fait la réflexion suivante :

« Que l'autorité se réserve d'éloigner du territoire d'Alsace-Lorraine où ils ne résident plus qu'à titre d'étrangers les optants qui provoqueraient une telle mesure par quelque méfait ou par une attitude compromettante, on pourrait l'admettre ; mais qu'elle étende cet ordre à des personnes paisibles et laborieuses qui concourent, en définitive, à la prospérité du pays, voilà qui semblera aussi dur qu'impolitique. »

Il publie en même temps une dépêche qui peut augmenter l'espoir que l'arrivée de M. Grad a fait concevoir. Voici cette dépêche :

« Les cinq députés de la basse Alsace viennent d'avoir une audience de trois quarts d'heure avec M. le prince de Bismark, au sujet de la régularisation de la position des optants, et en ont emporté l'espérance d'une solution favorable. Les députés poursuivront ce grave intérêt. »

Ils le poursuivront, soit. Mais on remarquera qu'ils n'ont obtenu que des promesses vagues et lointaines, tandis que l'ordre d'expulsion est d'une application immédiate. Ces députés ne sont pas, d'ailleurs, de ceux qui peuvent inspirer confiance.

Un journal de province, l'Yonne, voulant discréditer les religieuses institutrices, n'a pas craint, dans son numéro du 20 février, de publier contre l'une d'elles une correspondance de Saint-Léger-Vauban, qui renfermait l'étrange accusation que voici :

« A l'école de filles de notre commune, une jeune enfant a été victime du châtement le plus barbare que l'on puisse imaginer. On lui a ordonné, à titre de punition, d'aller s'asseoir sur le poêle de l'école.

— La voilà !

M. Massin tendit la main et saisit le papier cacheté que présentait le médecin.

— Ainsi je ne m'étais pas trompé ; c'était vous, dit celui-ci.

— C'était moi, répéta l'étranger en regardant l'adresse de la lettre avec une émotion involontaire. Ah ! Dieu a tout conduit, Monsieur ; il a voulu me rendre une seconde fois la liberté de choisir entre la mort et la vie.

— Et vous avez choisi ? demanda le vieux médecin avec douceur.

M. Massin garda un instant le silence, regarda le docteur ; puis, déchirant la lettre :

— Oui, s'écria-t-il en lui tendant les mains et laissant couler ses larmes, car vous m'avez montré que, même dans l'abandon et la vieillesse, on pouvait encore donner un but à sa vie, et, grâce à vous, je sais ce qui console !

Quelques jours après, M. Massin était établi dans la jolie maison de M. Lenoir, et commençait, pour guérir sa douleur, le traitement recommandé par M. Pidois.

Bientôt le canton s'aperçut que le docteur avait un second dont les ressources et l'activité suppléaient à son insuffisance.

M. Massin était infatigable ; par ses soins intelligents tout prit une nouvelle face.

Appelé plus tard aux fonctions municipales, il fit

Le poêle contenait du feu et chauffait de plus en plus. La pauvre enfant, qui rôtiissait, n'a pu obtenir, malgré ses larmes, de quitter ce poste de supplice, auquel elle restait clouée par la crainte de désobéir.

Après la classe, elle rentrait à son domicile dans un état affreux ; toute la cuisse gauche était brûlée, et profondément. La cuisse droite était également atteinte, mais moins profondément. L'enfant était dans un état déplorable, auquel les médecins appelés à la soigner ne pourront que difficilement remédier.

Cette pauvre petite appartient à l'administration des enfants assistés de la Seine.

Cette nouvelle a mis tout le pays en émoi ; inspecteurs, préfet, sous-préfet, gendarmes, toutes les autorités sont accourues et se sont livrées à des enquêtes. Ces enquêtes ont démontré que l'allégation de l'Yonne était entièrement fautive. Nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée à ce journal de Saint-Léger-Vauban, lettre dont nous détachons les passages suivants :

« En présence du fait ridicule imputé aux religieuses et des enquêtes qui en ont été la conséquence, j'écrivais à la date du 12 février à M. le sous-préfet d'Avallon, pour l'informer de ce qui se passait ; dans ma lettre je lui disais franchement que l'affaire, que l'on voulait faire passer pour très-grave, n'était rien, absolument rien, et qu'elle était due à des personnes qui ne cherchent qu'à ramener dans cette commune les troubles et les désordres.

« Vous désirez savoir, monsieur le rédacteur, ce qui avait été fait relativement à l'enfant rôtie à Saint-Léger-Vauban ; vous voilà édifié, n'est-ce pas ? Vous trouverez, j'aime à le croire, que rien n'a été épargné à cet égard.

« Je ne viens pas me faire le défenseur de la religieuse inculpée de cruauté, cette dame n'en a pas besoin ; elle habite Saint-Léger depuis près de vingt ans, elle y est connue, son passé est là et parlera pour elle ; son passé vous dira que, depuis son séjour dans cette commune, les enfants lui sont redevables de la bienveillance et des bons soins qu'elle leur a constamment prodigués.

« Pour mon compte personnel, je ne vois dans toute cette affaire qu'une infamie. »

Le récit inventé par l'Yonne est un nouvel exemple de la bonne foi des radicaux quand il s'agit des personnes ou des choses qui touchent à la religion. L'Yonne, contraint par la loi, a dû insérer la lettre de M. le maire de Saint-Léger. Mais d'autres feuilles, qui se sont fait l'écho de la calomnie, se garderont bien de la démentir. C'est ainsi que du mensonge il en reste toujours quelque chose.

Etranger.

TURQUIE.

Nous n'avons rien de nouveau relativement aux affaires d'Orient. Nous savons

améliorer les routes, assainir le village, créer une salle d'asile et une école, distribuer des secours aux malades, assurer du travail aux indigents.

Au milieu de ces occupations fécondes, sa douleur se transformait peu à peu en une sorte d'atténuation ; les bénédictions qu'il entendait retentir autour de lui adoucissaient ses amertumes ; entouré de respect, de reconnaissance, il arriva à sentir que l'homme n'est jamais sans famille tant qu'il reste d'autres hommes à secourir et à aimer.

(Magasin pittoresque, tome XXI.)

Sommaire du n° 9 de LA LUMIÈRE, 41, rue des Saints-Pères, Paris :

Le tour du monde politique, par O.-H. de la Montagne. — Voyage de Marlin à la recherche de la vie, par Louis Rambaud. — Chronique parisienne, par Asmodée. — Montalembert à vingt ans, par F. B... — Les Muscadins, par Schmidt. — Lettres inédites de Huet et de Bossuet, par C.-T. Millet. — Rapports de l'Eglise et de l'Etat, par M^r Guilbert. — Voyage au pays de la banqueroute, par H. Thiers. — La Gorgone, par G. de la Landelle. — Es-tu content ? — Jean Chouan, par Victor Hugo. — La sculpture, par O. Havard. — Les conférences de carême. — Histoire nationale, par A. Labutte. — Chronique financière. — Variétés.

seulement que le général Ignatieff est arrivé à Berlin, d'où il se rendra à Londres, puis à Paris et à Vienne.

L'Indépendance belge dit que, d'après une dépêche de son correspondant particulier, « le vrai motif de ce voyage serait de s'assurer des intentions des puissances au sujet d'une entente sur la question des garanties à demander à la Turquie pour l'exécution des réformes décrétées par elle et exigées par l'Europe. Il n'y aurait du reste dans cette démarche rien que de favorable aux espérances pacifiques. »

Le même journal ajoute :

« D'après quelques rumeurs répandues dans le monde diplomatique, indépendamment de l'attitude prise par le gouvernement anglais, ce seraient surtout les conseils de l'Allemagne et de l'Autriche qui, en dernier lieu, auraient fait le plus d'impression sur le cabinet de Saint-Petersbourg. Pressenties sur l'opportunité de faire revivre le pacte de Berlin, ces deux puissances se seraient montrées l'une fort hostile et l'autre peu favorable à cette suggestion. Un refus de l'Allemagne de peser sur les résolutions de l'Autriche aurait achevé d'assurer à Saint-Petersbourg la défaite des influences belliqueuses. »

Nous laissons à l'Indépendance belge la responsabilité de son information, car nous devons avouer que cette nouvelle demande à être confirmée. Nous souhaitons sincèrement la paix, mais nous avons eu tant de surprises dans cette question d'Orient que nous gardons toutes nos méfiances.

En Roumanie, la circulation a dû être interrompue sur toutes les lignes de chemins de fer par suite de l'immense quantité de neige tombée depuis quelques jours. Dans de telles circonstances, toute opération militaire en Roumanie devra nécessairement être ajournée.

En Herzégovine, il n'y a plus que deux bandes d'insurgés, celle de Mussitch, forte de 200 hommes, près de Popopovlje, et celle de Peko Palovics, composée de 400 hommes, dans le défilé de Duga. Les insurgés sont dépourvus de tout et partout incapables de tenir la campagne.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, sur la demande des représentants du département du Rhône, se propose, dit-on de renouveler tous les drapeaux de l'armée française qui sont actuellement en laine, et de les remplacer par des drapeaux en soie. L'étoffe nécessaire à leur confection serait, cela va sans dire, commandée à l'industrie lyonnaise.

On mande de Berlin que le général américain Berdan, auteur d'un nouvel instrument, vient de vendre au gouvernement prussien le secret de sa nouvelle découverte, le Rangefunder.

Cet instrument consiste en un appareil Telescope que l'on applique sur les canons et les fusils et qui leur donne une portée sûre à deux kilomètres, une portée presque sûre à trois kilomètres, et quelquefois décisive à 4,500 mètres.

Cet appareil est si simple qu'un attelage de deux chevaux suffit à son transport.

Nous ajouterons que les expériences déjà faites ont abouti à démontrer que l'usage de cet appareil est destiné à produire dans l'art de la guerre une révolution dont les conséquences seront considérables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

Fête de Charité.

GRANDE CAVALCADE TRAVESTIE

Organisée par les jeunes gens de Saumur,

Le DIMANCHE 11 Mars 1877.

PROGRAMME :

- 1° Éclaireurs à cheval.
- 2° Peloton de cavaliers.
- 3° Char de Saint-Hubert (piqueurs et chasse).
- 4° Groupe de cavaliers travestis (char de seigneurs (moyen âge).

- 5° Char de grotesques.
- 6° Groupe de cavaliers.
- 7° Jardin de Marguerite (scène de Equus).
- 8° Char de l'Agriculture.
- 9° Char de la Musique.
- 10° Groupe de cavaliers (seigneurs).
- 11° Char de la Charité.
- 12° Peloton de cavalerie.

Voitures, cavaliers, grotesques, etc. Une quête sera faite pendant le parcours de la cavalcade. — Tout quôteur sera porteur de son insigne.

A 8 heures du soir, GRANDE RETRAITE AUX FLAMBEAUX. — Illumination des chars, feux de Bengale.

Itinéraire : La cavalcade se réunira en face l'Ecole de cavalerie ; elle parcourra les rues Beaurepaire, d'Orléans, de Bordeaux, le Champ-de-Foire, les rues Verte, du Petit-Versailles, du Portail-Louis, d'Orléans, la place de la Bilange, la rue de la Comédie, le quai de Limoges, les rues de la Tonnelière, Saint-Jean, la place de la Bilange, les Ponts jusqu'à la Gare, et retour par la rue Saint-Nicolas.

CAVALCADE DU 11 MARS.

Réunion générale de tous les membres actifs et souscripteurs de la cavalcade, jeudi 8 et samedi 10 mars, à 8 heures du soir, à la Mairie.

Les costumes en location seront pendant toute la journée de samedi à la disposition des souscripteurs, à la Mairie de Saumur.

Par arrêtés du ministre des finances M. de Bergues La Gardie a été nommé receveur des postes à Saumur, en remplacement de M. de Bournat, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

M. de Wouill, de Saumur, a également été nommé receveur des postes à Terrasson (Dordogne).

CONSEIL DE RÉVISION.

Les opérations du Conseil de révision pour la formation des contingents de la classe de 1876 auront lieu prochainement. L'administration rappelle que c'est aux familles et aux jeunes gens à se procurer les pièces qui doivent justifier devant le Conseil de leurs droits à la dispense.

Il importe que les familles soient prévenues que les jeunes gens qui, par ignorance, par erreur, par négligence ou par toute autre cause, auraient omis de justifier de leurs droits existants au moment de la réunion du Conseil, ne sauraient être ultérieurement admis par l'administration au bénéfice de ces droits, qui se trouvent périmés.

Sursis d'appel. — Il peut être accordé des sursis d'appel aux jeunes gens qui, avant le tirage au sort, en auront fait la demande. Par une disposition spéciale, M. le ministre de la guerre a décidé que ces demandes pourraient être transmises au Conseil de révision jusqu'au jour fixé par décret, pour la tournée de révision.

Les jeunes gens doivent, à cet effet, déclarer que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale à laquelle ils sont livrés pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.

M. Ch. Giraud, ancien député de Maine-et-Loire, dissemment de Baugé, ancien conseiller général du canton de Seiches, président du Comité agricole de Seiches, est mort lundi à Seiches, commune de Corzé.

Poitiers. — Isidore Robledo, après condamnation, a été ramené dans sa prison où il est arrivé vers 2 heures du matin.

Encore sous le coup de la journée, venait de passer et des émotions terribles auxquelles il avait été en proie, il paraissait en arrivant, très-affecté, mais, dès le lendemain, il reprit tout son calme et parut aller d'un grand poids.

Il est évident que Robledo n'avait qu'une crainte, c'était d'être condamné à mort, aussi, en se voyant sûr de garder sa tête sur ses épaules, le courage lui revint bien vite, il déjeuna de fort bon appétit, et parut tout au long de la journée moins sombre que la veille.

Dimanche, il était presque gai. Il paraissait enchanté d'être débarrassé des interrogatoires et surtout des allées et venues de la prison.

son au Palais-de-Justice et du Palais-de-Justice à la prison. Il n'a pas, paraît-il, l'intention de se pourvoir contre l'arrêt qui l'a frappé. « Pas si bête, aurait-il dit, moi j'aurais voulu avoir tête coupée. »

Le Mans. — On lit dans l'Union de la Sarthe :

L'Avenir raconte un enterrement civil qui a eu lieu au Mans. C'était celui « d'un franc-maçon et d'un compagnon du devoir. »

De ce récit nous ne relèverons qu'un trait hideux de mœurs républicaines.

L'Avenir, qui semble encore sous l'influence bachique rapportée de cette orgie funèbre, écrit :

« Le défunt philosophe et éminemment français avait voulu

Qu'on accueille sa dernière heure
Ainsi que ses premiers moments.

Et au sortir du cimetière les vivants sont allés boire, à la mémoire du mort, UNE BARRIÈRE de vieux bourguel, chez M. Avice, rue du Bourg-Belé. »

Avouez que les républicains ont le deuil joyeux ; ils savent noyer leur chagrin.

TIMBRE DE QUITTANCES.

A quel moment doit-il être apposé sur les quittances ?

La loi du 23 août 1874 a, personne ne l'ignore, soumis à un droit de timbre de 10 centimes les quittances ou acquits donnés au pied des factures et mémoires, les quittances pures et simples, reçus ou décharges de sommes, titres, valeurs ou objets, et généralement tous les titres de quelque nature qu'ils soient, signés ou non signés, qui emporteraient libération, reçu ou décharge.

A quel moment ce timbre doit-il être apposé sur les quittances ? à quel moment doit-il être annulé ?

Est-ce au moment de la libération réelle du débiteur ou antérieurement au paiement effectué ? En d'autres termes, le droit de timbre de 10 centimes n'est-il dû qu'au moment précis où la quittance passe des mains du créancier dans celles du débiteur ? Est-il, au contraire, exigible après la rédaction de tout écrit portant les caractères extérieurs d'une quittance même éventuelle ?

Cette question présente un grand intérêt pour le commerce. Beaucoup de négociants ont, en effet, l'habitude de joindre à toute marchandise portée au domicile de l'acheteur une quittance toute préparée dans la prévision que le client s'acquittera immédiatement. Ce qui est, en effet, le cas le plus ordinaire pour les marchandises achetées au comptant. Mais comme il peut arriver que l'acheteur ne paye pas au moment où il reçoit la marchandise, le commis a l'ordre de n'apposer les timbres mobiles que sur les quittances encaissées.

Les compagnies d'assurances agissent de même lorsqu'elles adressent à leurs agents des quittances de primes toutes préparées, en leur recommandant de les timbrer au moment de l'encaissement.

L'administration de l'enregistrement a toujours protesté contre cette pratique qui est de nature à favoriser les fraudes ; elle a demandé aux tribunaux de déclarer que l'amende fixée par la loi du 23 août 1874 était encourue par le signataire de tout écrit ayant l'apparence d'un reçu ou d'une quittance régulière et qui serait saisi non revêtu d'un timbre de 10 centimes régulièrement annulé, alors même que le créancier ou ses mandataires allégueraient que l'encaissement de la quittance n'avait pas encore eu lieu.

La cour de cassation, saisie de la question, vient de la trancher souverainement.

Dans un arrêt récent elle a décidé que l'impôt du timbre de 10 centimes était exigible avant la remise du titre au débiteur et la libération de celui-ci ; que tout spécialement les quittances pour primes d'assurances préparées et signées en vue d'un paiement à recevoir devaient être écrites sur papier timbré ou revêtues d'un timbre mobile régulièrement annulé avant leur remise aux assurés. Le droit est donc dû sur tout écrit ayant les caractères extérieurs d'une quittance et rédigé en vue d'un paiement éventuel, et bien que celui-ci n'ait pas eu lieu par suite du refus de la personne à laquelle la quittance a été présentée.

CONSEILS ET RECETTES.

Bronchite. — On donne le nom de bronchite à l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur des bronches ;

cette maladie, lorsqu'elle est légère, est connue sous le nom vulgaire de rhume de poitrine. Un préjugé assez commun, c'est que le rhume n'est jamais dangereux, et que l'on ne doit pas se mettre trop en frais pour le guérir. Malheureusement, cette erreur fait journellement bien des victimes.

Ce qui, jusqu'à un certain point, peut l'entretenir, c'est que, le plus souvent, le rhume, comme beaucoup d'autres maladies aiguës, se guérit par le seul effort de la nature.

Mais il importe de remarquer que les bronchites fréquentes dégèrent souvent, surtout chez les personnes lymphatiques et les jeunes gens, en bronchites chroniques, avec toutes les complications qui en sont la conséquence, telles que la congestion des poumons, l'asthme et la phthisie pulmonaire.

Le traitement de la bronchite doit varier selon son intensité : lorsque cette affection est légère, il suffit, pour s'en débarrasser promptement, d'un peu de repos, de ne pas s'exposer au froid et de prendre, le soir, en se couchant, une tasse de lait bien chaud additionnée d'une cuillerée de rhum et d'un blanc d'œuf battu. On prendra aussi, dans le courant de la journée, des boissons émollientes, telles que tisanes de violettes, de bouillon blanc, de mauves, édulcorées avec du sirop de gomme, de capillaire, ou de sirop de pavots, à la dose de trente à quarante grammes par jour.

Parmi la foule des remèdes préconisés contre le rhume et la bronchite, il en est un dont l'efficacité est reconnue par tous ceux qui en font usage : c'est le sirop d'Eucalyptus-globulus au lactophosphate de chaux. La réunion de ces deux médicaments a produit les résultats les plus heureux chez les personnes qui commencent à désespérer de leur guérison.

Lorsqu'on a affaire à une bronchite aiguë et que l'on est pris par la fièvre, il faut faire appeler immédiatement le médecin, qui est seul compétent pour indiquer le traitement le plus en rapport avec la constitution du malade et le cas particulier de cette maladie.

Faits divers.

Suivant le Gaulois, un grand malheur serait arrivé, il y a quelques jours, à l'une des familles portant un des plus grands noms de France. Voici ce que dit ce journal :

« M^{me} la duchesse de Montmorency, rentrant du bal, se déshabillait dans sa chambre devant la cheminée : le feu prit à ses vêtements, et, malgré les efforts de sa femme de chambre, on ne put la sauver.

Elle est morte au milieu des souffrances les plus atroces.

M^{me} la duchesse de Montmorency était mariée depuis peu d'années ; elle laisse une petite fille. »

La Correspondance universelle nous transmet la dépêche suivante :

« La duchesse Ida de Montmorency, que les journaux disent brûlée vivante, se porte à merveille. »

Mais nous lisons dans l'Union :

« M^{me} la marquise de Montebello est morte avant-hier à la suite d'une grave brûlure. Voici ce que l'on raconte à ce sujet :

« M^{me} la marquise de Montebello était seule dans sa chambre, mercredi, à deux heures du matin, lorsqu'en se levant pour prendre un bougeoir sur la cheminée elle mit le feu à la dentelle de sa manche. En un instant, les flammes l'enveloppèrent tout entière, et quand, attirée par les cris que poussait sa maîtresse, la femme de chambre accourut à son secours, elle avait déjà tout un côté horriblement brûlé.

Depuis cet accident, son état n'a fait qu'empirer, et elle a succombé samedi dernier, après trois jours d'horribles souffrances.

M^{me} la marquise Lannes de Montebello était âgée de 64 ans. »

Grandeur et décadence. — M. de Tonneins, plus connu sous le nom de roi d'Araucanie, est en ce moment à Bordeaux, à l'hôpital Saint-André.

Orléie-Antoine I^{er} partit, il y a environ deux ans, pour tenter de nouveau la conquête de son royaume ; mais son voyage ne fut qu'une longue suite de misères. Emprisonné par la République Argentine, dé-

pouillé même, paraît-il, des ressources qu'il avait emportées, et tombé dans la détresse, à peine avait-il recouvré sa liberté, qu'il fut atteint d'une affection grave qui le força de se réfugier à l'hôpital français de Buenos-Ayres.

Il y a quelque temps, une souscription ouverte en sa faveur à la Plata lui permit de se faire rapatrier en France par le Parana, arrivé à Bordeaux le 26 février. Mais, dès son débarquement, souffrant encore des suites de sa maladie, M. de Tonneins a dû se faire conduire à l'hôpital Saint-André.

Une originalité assez singulière réjouit actuellement les habitants de la rue Ramey, à Montmartre. L'Estafette raconte qu'une ancienne domestique, M^{me} Pauline Saquet, s'était retirée, il y a quelque temps, dans une maison de santé comme pensionnaire. Elle mourut il y a quelques jours. Comme elle ne connaissait personne, le curé invita quelques catholiques de la maison à accompagner la défunte en terre. Malheureusement, il fit un temps affreux le jour de l'inhumation, et six personnes seulement se rendirent à cette invitation.

La pluie augmentant, deux d'entre elles rebroussèrent chemin à moitié route. Les quatre autres, après avoir conduit la défunte jusqu'au cimetière de Saint-Ouen, se rendirent à la sacristie sur l'invitation du curé, qui leur donna lecture du testament de la défunte. Quelle ne fut pas leur surprise en entendant qu'elle avait donné mille louis à partager entre tous ceux qui la suivraient en terre ! Le testament, fait en bonne forme, leur assure à chacune ainsi une somme de cinq mille francs déposés à la Banque de France. On peut juger du désappointement de ceux qui ne se sont pas rendus à l'invitation.

Bibliographie.

La généalogie d'Henri de Bourbon, DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD, PAR M. T. de la Porte.

MM. Thomas et Augouard ont exposé le mois dernier, à leur vitrine, le tableau généalogique dont nous avons récemment annoncé la publication. — Le cadre qui l'entoure ne s'harmonise pas moins bien à sa destination qu'à sa composition. Ce spécimen est particulièrement propre à montrer que l'arbre historique édité par M. T. de la Porte est appelé à prendre place dans le cabinet de travail ou le salon de ceux qui joignent au culte du passé le sentiment des nécessités du présent.

Toute question de politique mise de côté, la synthèse généalogique dont nous parlons est susceptible de figurer, au grand avantage de la mémoire, sous les yeux des personnes qui désirent ne pas perdre le souvenir des faits principaux, des régnes importants, des dates essentielles, des enchaînements dynastiques que présente l'histoire capétienne de la France.

La méthode adoptée par l'auteur du Tableau, pour la mettre à la portée de tous les âges et de toutes les conditions, est d'une lucidité qui ne laisse rien à désirer.

Dans la légende qui se déroule sous forme de bannière au vent, à la droite du frontispice de sa carte, M. de la Porte donne la clef de son travail en termes aussi succincts que substantiels.

Les écussons couronnés indiquent les rois de France. Ceux qui ne sont pas surmontés de cet attribut sont réservés aux fils et frères des rois, ainsi qu'aux autres membres de la famille royale qui n'ont pas occupé le trône.

Sur les uns et sur les autres se trouvent consignés avec ou sans date, d'une manière plus ou moins détaillée, les événements qui ont signalé la vie des princes appartenant à la plus illustre lignée de la chrétienté.

Quant aux écussons des trente-quatre successeurs d'Hugues Capet, ils forment dans leur ensemble un véritable précis de notre histoire monarchique, divisée en autant de chapitres qu'il y a de souverains.

Les appréciations qui accompagnent cette nomenclature sont à la fois sobres, impartiales et caractéristiques. — A ceux qui connaissent les faits au long elles en offrent un utile résumé ; à ceux qui n'ont pu les étudier à loisir, elle présente un abrégé suffisant pour leur en donner une idée nette.

Au flanc gauche du tableau généalogique se trouve représenté le PATRIOTISME, dont Jeanne

d'Arc, l'héroïne vierge, tient la lance colossale dans une de ses mains, tandis que l'autre est armée du glaive de la délivrance nationale.

La forme, la couleur, les dimensions et l'origine de cet étendard, sans rival dans les temps modernes, ont donné lieu à de nombreuses et savantes dissertations de la part des hommes versés dans la matière. — La question a l'importance d'un problème historique. — Il ne nous appartient pas de le résoudre. Ce que nous avons à faire de mieux en cette occasion c'est de laisser la parole à M. Marius Sepet, l'auteur d'un des livres les plus brillants, les plus solides et les plus autorisés qui aient été publiés sur ce sujet.

Voici ce qu'il dit de l'étendard sans tache de la guerrière sans peur et sans reproche :

« Il fut exécuté à Tours par Haulvres Foulnoir que M. Valler de Virivale assimile à James Power, Écossais, peintre du roi, au prix de vingt-cinq livres tournois. Il était en boucassin, tissu de fil fin et transparent, orné de franges de soie. Le champ en était blanc, semé de fleurs de lis. — Sur l'endroit était peint Notre-Seigneur siégeant en majesté sur les nuées, tenant en main le globe du monde. — De chaque côté, un ange lui présentait un lis qu'il bénissait. A droite et à gauche, séparée par la peinture, était cette inscription : *Jésus-Maria*. — Sur l'envers était peint l'écu de France soutenu par deux anges. — C'était le grand étendard. Il fut béni dans l'église Saint-Sauveur de Blois. »

Jeanne en fit peindre et bénir un plus petit, également de couleur blanche.

Dans la légende explicative des origines et du caractère du drapeau dont Jeanne d'Arc est représentée tenant la pique, M. T. de la Porte suit l'opinion de M. Marius Sepet. C'est d'ailleurs celle qui a rencontré dans ces dernières années le plus grand nombre d'adhérents.

Quoi qu'il en soit, le Tableau composé par l'auteur de la Généalogie ne saurait être mieux placé qu'à l'ombre de ce drapeau qui a conduit la France de Charles VII à la peine comme à l'honneur. »

En ces deux mots se résume l'incomparable rôle de cette maison royale à qui, comme l'a dit Bossuet, dans une de ses oraisons funèbres, les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de tirer leur gloire de cette source.

Cette immortelle parole forme l'épigraphe de l'œuvre généalogique de M. T. de la Porte. — Elle en indique la portée, elle en montre la valeur, elle en présage le succès.

Grâce à ce travail dont le besoin se faisait sentir, nous avons pour les établissements d'enseignement public à tous les degrés, comme pour les gens du monde, un Tableau parlant de l'histoire capétienne de la France.

GABRIEL LEVASNIER.

Ajoutons que l'Univers, le Monde, l'Union, la Gazette de France, tous les journaux royalistes des départements ont accueilli l'apparition de ce Tableau, aujourd'hui en dépôt dans les principales librairies de France, dans les termes les plus propres à favoriser sa diffusion et à populariser son emploi.

Dernières Nouvelles.

Belgrade, 6 mars. L'Officiel publie une proclamation du prince Milan annonçant la conclusion de la paix.

Les Turcs évacueront le territoire serbe le 12 mars.

Un décret fixe au 1^{er} juin l'expiration du Moratorium.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Chronique Financière.

Bourse du 6 mars 1877.

Les Consolidés anglais ont monté de 1/8 ; nos rentes ont fait au contraire preuve d'une certaine lourdeur ; l'approche des cours ronds de 74 et de 107, suffisamment élevés pour la situation actuelle, devait forcément provoquer des réalisations. La clôture s'est faite à 73.80 et à 106.80 en réaction de 17 1/2 sur le 3 0/0 et de 07 c. 1/2 sur le 5 0/0. Les recettes générales n'ont atteint que 1,000 fr. de 3 0/0 et 24,000 fr. de 5 0/0. L'événement de la journée est l'insertion à l'Officiel du communiqué relatif à l'émission des mines de Collo. Le public doit une vive reconnaissance à M. le gouverneur de l'Algérie, qui a empêché l'épargne de se fourvoyer dans une opération lancée à grands renforts de réclames et dont le lendemain était certainement gros d'amères déceptions. Renseignés à temps, nos boursiers financiers n'ont parlé de cette affaire que pour mettre nos lecteurs en garde contre elles. Certaines Banques de publicité ont cru devoir prôner cette émission : le communiqué du général Chanzy est pour elles et pour le public un enseignement. Beaucoup de fermetés sur les actions de l'Est algérien, demandées à 507.50 coupon détaché. Les institutions de crédit sont faibles. La Banque de France conservée avec peine le cours de 3,200. Le Crédit foncier recule à 890.

(Correspondance universelle.)

